

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

- Vert 2°** : Terrain moyennement perméable, dissipation des eaux possible sous conditions
-> Filtré conseillé : Filtré fosse septique toutes eaux – éponge en pente
- Rose** : Terrain perméable en surface
-> Filtré conseillé: Filtré fosse septique toutes eaux – Filtré à sable vertical non drainé
- Orange** : Terrain moyennement perméable.
-> Filtré conseillé: Filtré fosse septique toutes eaux – Filtré à sable vertical drainé
Règlé dans le milieu hydraulique superficiel
- Rouge** : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation. Infiltration impossible
-> Filtré conseillé: Filtré fosse septique toutes eaux – Filtré à sable vertical drainé branché/églé dans le milieu hydraulique superficiel

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif Non Collectif".

Le présent schéma d'assainissement non collectif de SIVOM de la Vallée d'Auups sert à l'attribution des allocations, des canalisations et des charges préfixes pour chaque filaire. Les filaires, installées, doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2007/03/01 du 10 mars 2007 relatif à la pose et à l'entretien des filaires. Les filaires doivent être installées conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2007/03/01 du 10 mars 2007 relatif à la pose et à l'entretien des filaires. Les filaires doivent être installées conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2007/03/01 du 10 mars 2007 relatif à la pose et à l'entretien des filaires.

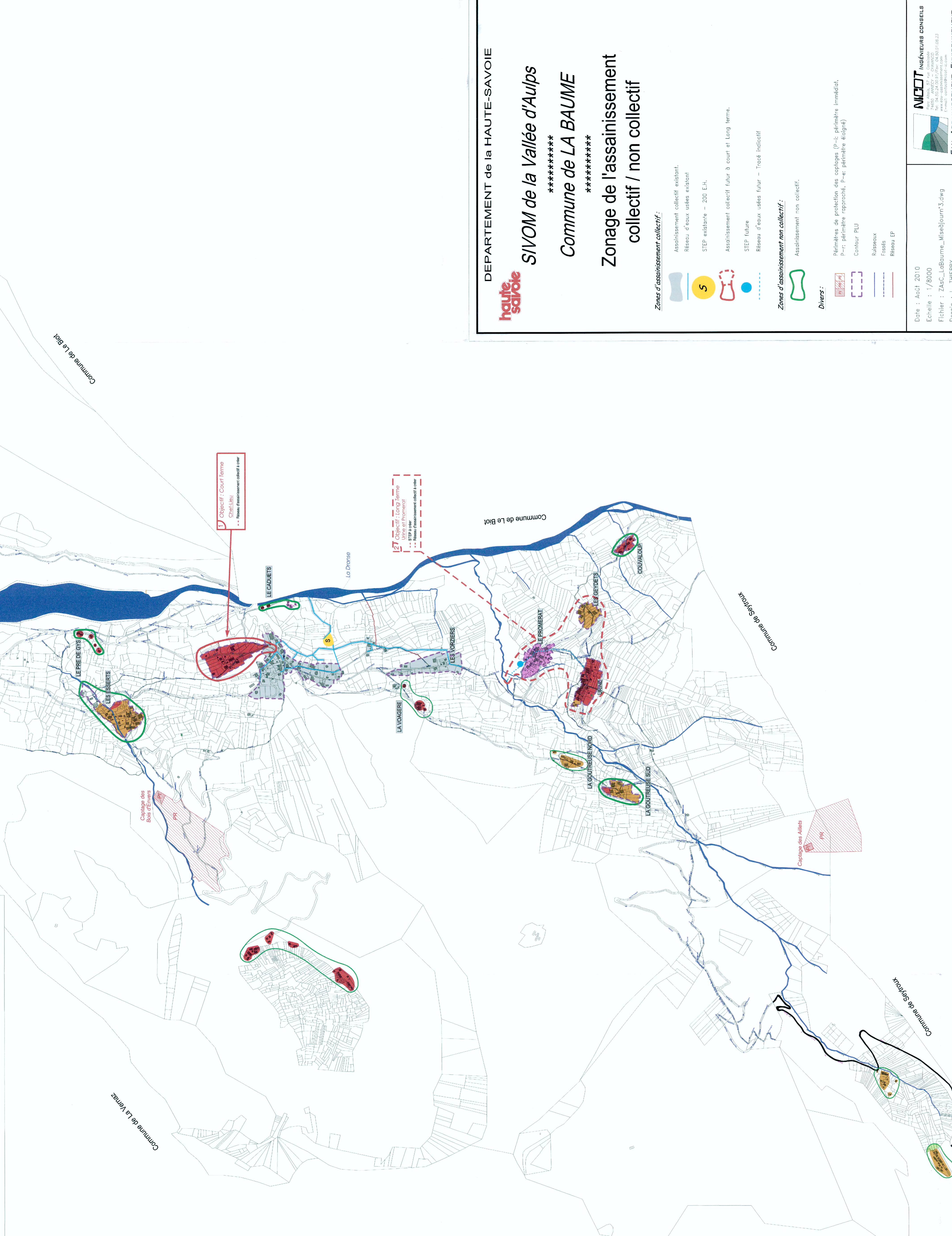
RECAPITULATIF des PROJETS d'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
->> Création de réseaux d'eaux usées et STEP

PROJETS	OBJECTIFS
✓ La Chef-Lieu	Court terme
✓ Urins, Les Geyrets, Promerat	Long terme
✓ Nicodex	Long terme

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
->> Réhabilitation des installations existantes

PROJETS
✓ La Goutreuse, Couvaloup, La Voagère
✓ Le caduets
✓ Les Essents, Le Pré de Gys
✓ Les Cerouils, Sur le Plan
✓ Habitation isolées...



DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

haute savoie

SIVOM de la Vallée d'Auups

Commune de LA BAUME

Zonage de l'assainissement collectif / non collectif

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant.
- Réseau d'eaux usées existant
- STEP existante – 200 E.h.
- Assainissement collectif futur à court et long terme.
- STEP future
- Réseau d'eaux usées futur – Tronc indicatif

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif.

Divers :

- Périmètres de protection des captages (P-1: périmètre immédiat, P-2: périmètre rapproché, P-3: périmètre éloigné)
- Contour PU
- Ruisseaux
- Fossés
- Réseau EP